

**PROGRAMME DETAILLE THEORIQUE**

La formation théorique forme sur la connaissance de la réglementation concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que le comportement du conducteur. Cette formation pourra être suivie :



Dans notre établissement



A distance, par internet sur le logiciel



Les élèves peuvent venir pendant les horaires d'ouverture du bureau,, le matin et le soir. Sur ces plages horaires, ce sont des vidéos qui sont diffusés. Les élèves peuvent venir aussi, lors des cours sur des différents thèmes, dont les élèves ont des difficultés à la demande du moniteur. Cette formation est basé sur :

La loi et la circulation, le conducteur, précautions en prenant et en quittant son véhicule, documents, les passagers, chargement, équipements de la sécurité des véhicules, mécanique et sécurité, la route, les autres usagers, règles et environnement, 1ers secours notions générales.

Le moniteur dès sa présence au bureau fait automatiquement les corrections des séries avec les élèves.

**PROGRAMME DÉTAILLÉ PRATIQUE (selon REMC) <sup>(2)</sup>**

Elle se porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

**4 compétences** sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

1. **MAÎTRISER** LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul.
2. **APPRÉHENDER** la route et circuler dans des conditions normales.
3. **CIRCULER** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
4. **PRATIQUER** une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétences seront traitées en abordant les points suivants :

- Le pourquoi
- Le comment
- Les risques
- Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève
- Les pressions exercées par la société, telle que la publicité, le travail, etc.
- L'auto-évaluation

**OBJECTIF**

Obtenir la catégorie B du permis de conduire.

**DURÉE**

Variable selon évaluation/bilan de départ. Minimum 20 heures obligatoire (Boîte mécanique).

**10H DE SIMULATEUR Y COMPRIS**

**DATES & HORAIRES**

Planning à déterminer avec l'auto-école en fonction de la disponibilité de l'élève

**EFFECTIF(S)**

1 élève par véhicule-école.

## MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

### Pédagogie et didactique :

- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

### Moyens et outils :

- Salle de cours équipées de moyens informatiques / logiciel sur une grande tv.
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle / simulateur d'apprentissage de conduite
- Maquettes
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Elèves conducteurs en cours de formation

### Véhicule :

- Véhicule à boîte manuelle de la catégorie B du permis de conduire Kia Ceed.

## SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- Livret de formation aux permis B
- Fiche individuelle physique ou numérisée

## DIPLÔME VISÉ

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans.
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule.

## INTERVENANT

- M. Laurent SANNIER
- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R).
- Enseignant bénéficiant d'une autorisation préfectorale d'enseignement.

## TARIFS

- Selon formule choisie (20h) 1377€ TTC
- Leçon de conduite (départ) : 45 TTC / heure / pers. Chaque leçon de 1h30 = 67.5€ TTC
- Leçon de conduite (supplémentaire) : 50€ TTC / heure / pers. Chaque leçon de 1h30 = 75€ TTC
- Frais d'examen code + permis de conduire 50€ TTC / passage

(1) Le code CPF Permis B est le 206. Ce code vous permet de monter un dossier de formation depuis votre compte CPF. (2) REMC : Référentiel Éducation à la Mobilité Citoyenne.

## PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Avoir minimum 16 ans (15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite).
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives.
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France.
- Résidence normale et domicile en France.
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption.
- Être enregistré en préfecture. Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite.



## PROGRAMME DETAILLE THEORIQUE

La formation théorique forme sur la connaissance de la réglementation concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que le comportement du conducteur. Cette formation pourra être suivie :



Les élèves peuvent venir pendant les horaires d'ouverture du bureau, le matin et le soir. Sur ces plages horaires, ce sont des vidéos qui sont diffusés. Les élèves peuvent venir aussi, lors des cours sur des différents thèmes, dont les élèves ont des difficultés à la demande du moniteur. Cette formation est basé sur :

La loi et la circulation, le conducteur, précautions en prenant et en quittant son véhicule, documents, les passagers, chargement, équipements de la sécurité des véhicules, mécanique et sécurité, la route, les autres usagers, règles et environnement, 1ers secours notions générales.

Le moniteur dès sa présence au bureau fait automatiquement les corrections des séries avec les élèves.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ PRATIQUE (selon REMC) <sup>(2)</sup>

Elle se porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

4 compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

1. **MAÎTRISER** LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul.
2. **APPRÉHENDER** la route et circuler dans des conditions normales.
3. **CIRCULER** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
4. **PRATIQUER** une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétences seront traitées en abordant les points suivants :

- Le pourquoi
- Le comment
- Les risques
- Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève
- Les pressions exercées par la société, telle que la publicité, le travail, etc.
- L'auto-évaluation

## OBJECTIF

Obtenir la catégorie B du permis de conduire.

## DURÉE

Variable selon évaluation/bilan de départ. Minimum 20 heures obligatoire (Boîte mécanique).

## DATES & HORAIRES

Planning à déterminer avec l'auto-école en fonction de la disponibilité de l'élève

## EFFECTIF(S)

1 élève par véhicule-école.

### Pédagogie et didactique :

- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

### Moyens et outils :

- Salle de cours équipées de moyens informatiques / logiciel sur une grande tv.
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle
- Maquettes
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Elèves conducteurs en cours de formation

### Véhicule :

- Véhicule à boîte manuelle de la catégorie B du permis de conduire Kia Ceed.

## SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- Livret de formation aux permis B
- Fiche individuelle physique ou numérisée

## DIPLÔME VISÉ

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans.
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule.

## INTERVENANT

- M. Laurent SANNIER
- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R).
- Enseignant bénéficiant d'une autorisation préfectorale d'enseignement.

## TARIFS

- Selon formule choisie forfait 1519€ (20h, 25h ou 30h)
- Leçon de conduite (départ) : 45€ TTC / heure / pers. Chaque leçon de 1h30 = 67.50€ TTC
- Leçon de conduite (supplémentaire) : 50€ TTC / heure / pers. Chaque leçon de 1h30 = 75€ TTC
- Frais d'examen permis de conduire : 50 € TTC / passage

*(1) Le code CPF Permis B est le 206. Ce code vous permet de monter un dossier de formation depuis votre compte CPF. (2) REMC : Référentiel Éducation à la Mobilité Citoyenne.*

## PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Avoir minimum 15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite.
- avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives.
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France.
- Résidence normale et domicile en France.
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption.
- Être enregistré en préfecture. Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite.





### PROGRAMME DETAILLE THEORIQUE

La formation théorique forme sur la connaissance de la réglementation concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que le comportement du conducteur. Cette formation pourra être suivie :



Dans notre établissement



A distance, par internet sur le logiciel



Les élèves peuvent venir pendant les horaires d'ouverture du bureau, le matin et le soir. Sur ces plages horaires, ce sont des vidéos qui sont diffusés. Les élèves peuvent venir aussi, lors des cours sur des différents thèmes, dont les élèves ont des difficultés à la demande du moniteur. Cette formation est basé sur :

La loi et la circulation, le conducteur, précautions en prenant et en quittant son véhicule, documents, les passagers, chargement, équipements de la sécurité des véhicules, mécanique et sécurité, la route, les autres usagers, règles et environnement, 1ers secours notions générales.

Le moniteur dès sa présence au bureau fait automatiquement les corrections des séries avec les élèves.

### PROGRAMME DÉTAILLÉ PRATIQUE (selon REMC) <sup>(2)</sup>

Elle se porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

4 compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul.
2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales.
3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétences seront traitées en abordant les points suivants :

- Le pourquoi
- Le comment
- Les risques
- Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève
- Les pressions exercées par la société, telle que la publicité, le travail, etc.
- L'auto-évaluation

### OBJECTIF

Obtenir la catégorie B du permis de conduire.

### DURÉE

Variable selon évaluation/bilan de départ. Minimum 20 heures obligatoire (Boîte mécanique).

### DATES & HORAIRES

Planning à déterminer avec l'auto-école en fonction de la disponibilité de l'élève

### EFFECTIF(S)

## MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

### Pédagogie et didactique :

- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

### Moyens et outils :

- Salle de cours équipées de moyens informatiques / logiciel sur une grande tv.
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle / simulateur d'apprentissage de conduite
- Maquettes
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Elèves conducteurs en cours de formation

### Véhicule :

- Véhicule à boîte manuelle de la catégorie B du permis de conduire Kia Ceed.

## SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- Livret de formation aux permis B
- Fiche individuelle physique ou numérisée

## DIPLÔME VISÉ

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans.
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule.

## INTERVENANT

- M. Laurent SANNIER
- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R).
- Enseignant bénéficiant d'une autorisation préfectorale d'enseignement.

## TARIFS

- Selon formule choisie 1506€TTC
- Leçon de conduite (départ) : 45€ TTC / heure / pers. Chaque leçon de 1h30 = 67.5€ TTC
- Leçon de conduite (supplémentaire) : 50€ TTC / heure / pers. Chaque leçon de 1h30 = 75€ TTC
- Frais d'examen permis de conduire : 50 € TTC / passage

**(1) Le code CPF Permis B est le 206.** Ce code vous permet de monter un dossier de formation depuis votre compte CPF. **(2) REMC : Référentiel Éducation à la Mobilité Citoyenne.**

## PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Avoir minimum 18 ans qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après, en cas d'échec(s) à l'épreuve pratique.
- avoir réussi le code de la route ;
- avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière et obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) figurant en annexe du livret d'apprentissage, définie par arrêté du ministre chargé de la sécurité routière ;
- Cette période débute par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant de la conduite, de l'élève et du futur accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite supervisée. après un échec à l'épreuve pratique Le candidat a la possibilité d'accéder directement à la conduite supervisée, à condition d'avoir validé lors de l'examen des compétences minimales prédéfinies. Si les compétences minimales requises n'ont pas été validées, l'accès à la conduite supervisée reste possible dans les conditions précisées au paragraphe précédent (accès à la conduite supervisée « à tout moment de la formation »).



